

Contrat d'accès au portail extranet Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges

Contrat établi entre :

Le Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges (LDVA88) situé 48, rue de la Bazaine, BP1027, 88050 Epinal cedex 9, ci-après désigné « le laboratoire » représenté par son Chargé de direction d'une part

Et

Le demandeur

Nom

Prénom

Adresse postale.....

Représentant (entreprise, EARL, GAEC...)

Adresse postale de l'entité représentée.....

Téléphone et fax de l'entité représentée.....

N°SIRET de l'entité représentée.....

Adresse électronique :

ci-après désigné « le client », d'autre part.

1 – PREAMBULE

Le Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges intervient dans le domaine de l'hygiène alimentaire, de la santé animale, et du diagnostic vétérinaire. Dans le cadre de l'ensemble des analyses auxquelles il procède, il propose à ses différents clients la possibilité de consulter via sa plate-forme extranet, les dossiers en cours, les résultats validés et les copies des rapports d'essais et des factures.

Le présent contrat est conclu entre les deux parties afin de régulariser et de formaliser les relations contractuelles notamment quant aux modalités d'accès à la plate-forme extranet.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

2 – OBJET DU CONTRAT

Le contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties ont décidé de régir leurs relations et de définir les conditions dans lesquelles le client pourra

bénéficier des prestations de la plate-forme extranet.

3 – DOCUMENTS

Le présent contrat est le seul document disponible.

L'inscription au dispositif de consultation est formalisée par l'acceptation et le retour signé de ce document.

4 – CONVENTION DE PREUVE

Pour accéder à la plate-forme extranet, le client utilisera le mot de passe et le code identifiant communiqués suite à son inscription.

Les parties reconnaissent que les informations disponibles sur la plate-forme ne sont données qu'à titre indicatif.

De plus les rapports d'analyse validés communiqués ou accessibles sur la plate-forme extranet sous format pdf n'auront

LDVA 88	Contrat extranet	Q DEM ER 04 Fiche 2
Date de rév. : 07/11/19	Indice de rév. : 01	Date d'appl. : 08/11/19

Contrat d'accès au portail extranet Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges

qu'une valeur de simple copie, quant à leur contenu et leur impression par le client. Ils ne sont pas opposables aux documents détenus par le Laboratoire, seuls ces exemplaires faisant foi en cas de litige.

5 – DUREE

Chacune des parties pourra résilier ce dernier moyennant un préavis préalable de un (1) mois notifié par lettre recommandée avec avis de réception.

Aucune indemnité financière ne sera due à la partie qui résiliera le contrat.

6 – CONDITIONS FINANCIERES

L'ensemble des services fournis par le Laboratoire est réalisé à titre gratuit pour le client. Aucune compensation financière ne pourra être demandée par le laboratoire, les frais de gestion associés aux dossiers tenant compte de l'ensemble de la gestion effective associée au dit dossier.

7 – ETENDUE DES DROITS CONCEDES

Dans le cadre du contrat, le client se voit concéder un droit d'utilisation personnel, et non transférable de ces droits d'accès à la plate-forme extranet.

8 – MODALITES D'ACCES

Pour bénéficier du service, le client disposera d'un accès personnel et sécurisé à son compte sur la plate-forme extranet accessible par le biais du site internet du laboratoire à l'adresse <https://labo.vosges.fr>.

Un code identifiant et un mot de passe seront communiqués par le laboratoire à réception du bulletin d'inscription et du présent contrat retournés signés.

Ils seront communiqués par le laboratoire à l'adresse électronique que le client aura préalablement renseignée sur sa demande d'identifiant, sur la première page de la plate-forme extranet. Ils sont strictement personnels. Le client ayant la responsabilité

de modifier le mot de passe lors de sa première connexion, toute utilisation de ce dernier est faite sous son entière responsabilité et est considérée comme émanant du client.

Le laboratoire n'est en aucune façon responsable des éventuelles usurpations d'identité lors des connexions sur la plate-forme extranet effectuées avec le mot de passe et le code identifiant.

Il est par ailleurs de la responsabilité du client de communiquer au laboratoire tout changement d'adresse mail.

9 – DUREE DE CONSERVATION

Le client reste seul responsable de sa politique interne de sauvegarde et notamment des rapports téléchargés. Il garantit leur non divulgation ou transmission à tout tiers.

Le Laboratoire se réserve le droit de retirer les rapports présents et accessibles sur la plate-forme extranet après une durée de mise à disposition de deux années, sauf si le contrat est entre-temps dénoncé, par une des parties.

10 – DROIT A L'INFORMATION

En application de la Loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client bénéficie d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données à caractère personnel préalablement saisies.

Pour ce faire, le client devra effectuer une demande par voie électronique à l'adresse suivante : labo@vosges.fr en indiquant ses noms et coordonnées tels que communiqués lors de son inscription.

11 – DISPONIBILITE DE LA PLATE-FORME EXTRANET

Le client reconnaît expressément que les différences de capacité des différents réseaux informatiques, ainsi que l'afflux de connexions par les clients à certaines heures peuvent allonger les délais de transmission et

Contrat d'accès au portail extranet **Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges**

d'échanges d'informations. En conséquence, la responsabilité du laboratoire s'agissant de tout délai relatif à l'échange et la transmission d'informations par voie électronique est expressément limitée à la sortie de ses routeurs IP.

En aucun cas, la responsabilité du laboratoire ne pourra être recherchée si la plate-forme extranet devait être indisponible pour des raisons échappant raisonnablement à son contrôle et notamment en raison de circonstances exceptionnelles, telles que les événements climatiques, les défaillances du réseau public ou en cas de force majeure.

Le laboratoire pourra également interrompre, sans préavis, la mise en ligne de ses prestations à des fins de maintenance de la plate-forme extranet. Il se réserve le droit de supprimer l'accès à tout client en cas de litige entre les deux parties.

Fait à Epinal en deux exemplaires,
Le

Le Client,

Le Responsable du Laboratoire,

Identifiant fourni :

Mot de passe fourni (Il est conseillé de le modifier ensuite dans votre compte) :

LDVA 88	Contrat extranet	Q DEM ER 04 Fiche 2
Date de rév. : 07/11/19	Indice de rév. : 01	Date d'appl. : 08/11/19